

**Listes des pièces à transmettre par mail au PAIPE de l'arrondissement concerné par votre demande.**

*En ce contexte sanitaire particulier, la plupart des agents sont en télétravail et ne peuvent donc pas accuser réception immédiatement. N'hésitez pas à relancer en cas de doute.*

*En cas de fichiers trop volumineux, merci de fractionner votre envoi en plusieurs mails.*

*Si vous êtes dans l'impossibilité de transmettre certains justificatifs au regard de la situation actuelle, merci de le signaler au PAIPE. Vous devrez compléter votre dossier à la fin du confinement.*

*Toutes les situations particulières doivent faire l'objet d'un justificatif. La notation des dossiers en commission d'admission se fera au regard de la production des pièces justificatives.*

**Justificatifs d'Etat civil :**

- ✓ Livret de famille

En l'absence du livret de famille :

- Pièce d'identité des parents
- Copie intégrale de l'acte de naissance ou de reconnaissance de l'enfant

**Justificatifs de revenus :**

- ✓ Dernier avis d'imposition / de non-imposition des parents
- ✓ Bulletin de salaire du mois de décembre de l'année précédente + les trois derniers bulletins de salaire des parents ou tout autre justificatif de ressources
- ✓ Notification des droits CAF (attestation de paiement précisant le montant des différentes allocations perçues)
- ✓ Pour les reprises d'emploi après congé parental, dernière fiche de paie avant le congé

**Justificatifs de domicile :**

- ✓ Attestation de domicile (facture EDF, GDF, quittance de loyer, taxe d'habitation...**en l'absence de l'attestation CAF**)
- ✓ Pour les salariés de l'arrondissement, fiche de paie avec adresse du lieu de travail ou attestation de l'employeur
- ✓ Pour les commerçants, artisans, professions libérales installés sur l'arrondissement :
  - Un Kbis
  - L'avis de cotisation foncière des entreprises ou L'avis de taxe d'habitation pour les locaux meublés à usage privatif des sociétés ou organismes privés, qui ne sont pas soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

**Justificatifs liés à l'emploi :**

- ✓ Contrat de travail en cours (**en l'absence de bulletin de salaire**)
- ✓ Pour les reprises d'emploi après congé parental, attestation datée de l'employeur
- ✓ Pour les personnes sans activité professionnelle : justificatif de situation à la date souhaitée d'admission (attestation de formation, carte d'étudiant de l'année en cours...)

Pour les familles monoparentales, un des justificatifs suivants :

- Attestation CAF
- Attestation de domicile des deux parents, en cas de séparation
- Jugement de divorce